

Accès au cimetière durant les fêtes de la Toussaint

Dispositions municipales



Accès au cimetière durant les fêtes de la Toussaint

Durant les Fêtes de la Toussaint, du Vendredi 27 Octobre, 7 heures 30, au Mardi 31 Octobre 18 heures, la circulation sera réglementée de la manière suivante :

- Rue de la Madeleine, dans le sens descendant, de la porte ouest vers l'Avenue Charles Bacqué : circulation interdite
- Portion jouxtant l'ancien cimetière, de la Place Joseph Magnas en direction de la porte Ouest : circulation interdite
- Rue Noël Bonnans, dans le sens descendant vers l'avenue Charles Bacqué : circulation interdite
- Rue Saint-Jacques, Avenue Charles Bacqué en direction de la Place Joseph Magnas : circulation interdite
- Dans le cimetière : La circulation sera interdite, sauf aux personnes à mobilité réduite après accord des responsables aux véhicules de Secours et de Police et au Service Cimetière.

Le stationnement sera interdit :

- dans les deux sens de circulation jouxtant le cimetière, du carrefour de la Rue de la Mademeine jusqu'au parking aménagé (près Rue Noël Bonnans)
- autour de la Place Joseph Magnas sur la partie Route de Rozès
- devant les portes du Cimetière

Attention au vol

Si vous vous rendez au cimetière pendant les fêtes de la Toussaint, soyez vigilants : chaque année des délinquants profitent de l'affluence générée par les fêtes de la Toussaint aux abords des cimetières pour commettre des vols dans les voitures qui y sont momentanément stationnées. Veillez à fermer vos véhicules, ne laissez pas vos affaires personnelles (papiers, numéraires, chéquiers, carte bleu à l'intérieur)